



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 8 novembre 2019
(OR. en)

13962/19

ECOFIN 982
STATIS 66
UEM 340

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	8 novembre 2019
Destinataire:	délégations
Objet:	Statistiques de l'UE - Conclusions du Conseil Ecofin sur les statistiques de l'UE - 2019 (8 novembre 2019)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur les statistiques de l'UE que le Conseil (Ecofin) a adoptées lors de sa 3725^e session, tenue le 8 novembre 2019 à Bruxelles.

Conseil de l'Union européenne**Conclusions du Conseil sur les statistiques de l'UE*****Session du Conseil "AFFAIRES ÉCONOMIQUES et FINANCIÈRES"******Bruxelles, le 8 novembre 2019***

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"À la lumière des priorités fixées dans les précédentes conclusions du Conseil Ecofin sur les statistiques de l'UE de novembre 2018, notamment pour ce qui est du rapport du CEF sur les obligations d'information dans le cadre de l'UEM, et compte tenu des orientations politiques pour la nouvelle Commission 2019-2024, et en particulier des besoins en matière de statistiques sur lesquels repose la gouvernance économique, le Conseil Ecofin a fait le point sur les progrès liés aux obligations d'information dans le cadre de l'UEM, aux statistiques destinées à la procédure concernant les déficits excessifs (PDE) et à la surveillance des déséquilibres macroéconomiques et aux statistiques structurelles.

Principales évolutions des statistiques officielles européennes

Le Conseil SOULIGNE la nécessité de veiller à ce que les ressources humaines et financières soient suffisantes pour permettre la réalisation d'investissements dans l'infrastructure statistique aux niveaux européen et national et pour en assurer la maintenance, afin que le système statistique européen (SSE) puisse répondre à la nécessité de disposer de statistiques officielles régulières et de qualité élevée aux niveaux local, régional, national et de l'Union, dans le contexte des défis posés par la mondialisation et les progrès technologiques ainsi que de l'évolution rapide des exigences en matière de données. Le Conseil RAPPELLE qu'il importe de réduire au minimum la charge qui pèse sur les répondants et qu'il est nécessaire de compenser les nouvelles demandes en matière de statistiques par des gains d'efficacité et une hiérarchisation efficace des priorités.

Le Conseil SE FÉLICITE de l'importance des travaux menés sur les statistiques migratoires et démographiques ainsi que des évolutions dans les domaines de l'emploi, du passage au numérique, de l'union de l'énergie, du changement climatique, de l'environnement, du développement durable, des investissements écologiques, de la recherche et du développement, de l'innovation, de l'éducation, de la santé, de la protection sociale, de l'inclusion sociale et de la pauvreté.

Le Conseil SALUE les initiatives du SSE visant à exploiter de nouvelles technologies et sources de données et à développer des méthodes innovantes pour produire plus rapidement des statistiques européennes plus détaillées et de qualité élevée.

Le Conseil SE FÉLICITE des efforts déployés pour étudier la disponibilité des données et la possibilité de produire des statistiques pour le plan d'action européen de la défense, et ENCOURAGE Eurostat à intégrer la question du changement climatique dans tous les domaines statistiques pertinents.

Le Conseil ENCOURAGE Eurostat à continuer d'assurer et d'améliorer le suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau de l'Union européenne dans le contexte du Semestre européen.

Le Conseil PREND ACTE des travaux actuellement menés sur des actes d'exécution portant sur les exigences détaillées en matière de données, les définitions des variables statistiques et des spécifications techniques complémentaires, à la suite de l'accord politique intervenu sur le règlement-cadre relatif à l'intégration des statistiques d'entreprises (FRIBS) et de l'adoption du règlement-cadre sur les statistiques sociales européennes intégrées (IESS).

Le Conseil SE FÉLICITE que, dans le contexte des discussions en cours sur l'avenir de l'UEM, les statisticiens européens continueront à évaluer les nouveaux besoins statistiques en la matière, en coopération avec les parties prenantes concernées, et SOULIGNE le rôle important joué par les principaux indicateurs économiques européens (PIEE).

Rapport 2019 du CEF sur les obligations d'information dans le cadre de l'UEM

Le Conseil PREND NOTE des développements décrits dans le rapport 2019 du CEF sur les obligations d'information dans le cadre de l'UEM. En particulier, le Conseil:

SALUE les améliorations substantielles qui ont été apportées en ce qui concerne la couverture géographique, l'actualité des données, la longueur des séries chronologiques et la qualité globale des PIEE, et SE FÉLICITE que des estimations rapides relatives à l'emploi pour l'UE et la zone euro aient été introduites depuis novembre 2018.

PREND ACTE des nouvelles améliorations qui ont été apportées concernant la couverture géographique de certains PIEE et de la disponibilité globalement excellente de statistiques trimestrielles relatives aux finances publiques.

SE FÉLICITE de ces améliorations et espère que les progrès se poursuivront afin de combler les lacunes restantes, SALUE les importantes améliorations qui ont été apportées en termes de disponibilité des données SEC 2010 et les progrès qui ont été réalisés concernant les dérogations prévues par le SEC 2010, et ENCOURAGE Eurostat à continuer d'œuvrer à l'élaboration de l'indicateur trimestriel sur les ventes de logements.

Statistiques immobilières à des fins macroprudentielles et autres

Le Conseil SOULIGNE l'intérêt général manifesté par les institutions publiques, les responsables politiques et les investisseurs du marché, et notamment les analystes de la stabilité et les autorités de surveillance financière en ce qui concerne les indicateurs de l'immobilier commercial, et SALUE les travaux menés par Eurostat sur le développement des statistiques requises.

Le Conseil ACCUEILLE AVEC SATISFACTION les différentes initiatives prises par le SSE ainsi que le SEBC en vue de faire avancer le travail de conception sur les indicateurs de l'immobilier. Le Conseil ENCOURAGE le SSE comme le SEBC à accorder l'importance requise à cette question et à la traiter avec l'urgence nécessaire.

Le Conseil PREND NOTE de la collecte, effectuée régulièrement et sur une base volontaire, d'indicateurs annuels et trimestriels sur les ventes de logements. Le Conseil INVITE les États membres à transmettre les informations disponibles lorsqu'elles n'ont pas encore été fournies.

Statistiques relatives aux finances publiques et à la procédure concernant les déficits excessifs

Le Conseil SOULIGNE les travaux menés par la Commission en vue de fournir un service statistique de haute qualité dans le domaine des statistiques relatives à la procédure concernant les déficits excessifs (PDE) ainsi que des statistiques sous-jacentes relatives aux finances publiques des États membres, afin de contrôler, mettre en œuvre et élaborer les politiques économiques européennes, en particulier le pacte de stabilité et de croissance et le plan d'investissement pour l'Europe de la Commission. Le Conseil INVITE les États membres à faire en sorte que toutes les données statistiques nécessaires aux fins de l'application du critère des dépenses du pacte de stabilité et de croissance, y compris les données relatives aux recettes publiques provenant de fonds de l'UE, soient communiquées à Eurostat. Le Conseil ENCOURAGE Eurostat à continuer de clarifier à un stade précoce les règles statistiques applicables aux investissements, également dans les domaines du développement durable et du passage au numérique.

Le Conseil PREND NOTE des progrès accomplis à ce jour en ce qui concerne l'introduction de modifications méthodologiques et RECOMMANDE que des modifications supplémentaires soient introduites de manière plus structurée, mieux programmée et plus rigoureuse.

En outre, le Conseil SE FÉLICITE des progrès réalisés afin de finaliser les procédures relatives aux orientations méthodologiques. Tout en réaffirmant la nécessité pour toutes les parties prenantes de respecter les règles applicables, le Conseil RAPPELLE la nécessité de tenir dûment compte des contraintes des États membres en matière de délais et de ressources concernant la mise en œuvre des orientations et des points d'action découlant des visites de dialogue relatives à la PDE. Le Conseil PREND NOTE de la publication de l'édition 2019 du manuel pour le déficit public et la dette publique et du nouveau manuel de la classification des fonctions des administrations publiques.

Statistiques relatives à la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM)

Le Conseil SE FÉLICITE des progrès réalisés en ce qui concerne l'assurance qualité des statistiques utilisées pour la PDM, et PREND ACTE des mesures prises par Eurostat et la direction générale "Statistiques" de la BCE afin de mettre en œuvre le protocole d'accord.

Le Conseil SALUE le rapport annuel SSE-SEBC sur l'évaluation de la qualité des statistiques relatives à la PDM, élaboré par Eurostat et la BCE, et PREND NOTE des actions recensées dans le rapport.

Le Conseil SOULIGNE les contributions de la communauté statistique, tant au niveau national qu'au niveau de l'UE, concernant les statistiques pertinentes pour la PDM, et CONSTATE qu'il est nécessaire d'appuyer et de poursuivre les travaux visant à fournir des statistiques fiables et comparables à toutes les étapes de la PDM.

Statistiques sociales

Le Conseil SE FÉLICITE des progrès réalisés en ce qui concerne la modernisation des statistiques sociales, et en particulier de la contribution que cette modernisation apporte au tableau de bord social lié au socle européen des droits sociaux en fournissant des données concernant une large gamme d'indicateurs. Le Conseil PREND NOTE des progrès accomplis en vue de mener à bien le plan visant à moderniser les statistiques démographiques.

Le Conseil ENCOURAGE Eurostat à élaborer de nouvelles statistiques expérimentales, y compris la prévision immédiate en matière d'indicateurs sociaux, qui pourraient être utiles dans le cadre du Semestre européen.

Le Conseil SE FÉLICITE des accords sur le règlement concernant de nouveaux moyens intégrés de collecte et d'utilisation de données provenant d'enquêtes sociales, en vue de mieux étayer le processus d'élaboration des politiques en général et de la politique sociale en particulier, et SALUE les améliorations qu'il est prévu d'apporter à l'enquête de l'UE sur les forces de travail et aux statistiques de l'UE sur le revenu et les conditions de vie ainsi que leur modernisation prévue à partir de 2021 au titre du règlement sur les statistiques sociales européennes intégrées.

Assurance qualité des résultats du SEC 2010

Le Conseil NOTE que, en complément des travaux sur la conformité et la validation des données, Eurostat a introduit un cadre en vue d'une évaluation renforcée de la qualité et que des progrès importants ont été réalisés au cours de l'année passée.

Mondialisation

Le Conseil PREND ACTE des travaux entrepris pour relever les défis que la mondialisation entraîne pour les statistiques, notamment les activités visant à mieux comprendre et mesurer la structure et les activités des groupes d'entreprises multinationales et à identifier les restructurations.

Le Conseil ENCOURAGE la collaboration entre le SSE et le SEBC sur les questions liées à la mondialisation afin de favoriser des données fiables, cohérentes et précises dans les statistiques aussi bien financières que non financières. Le Conseil SOUTIENT les initiatives visant à surmonter les contraintes inutiles en ce qui concerne la mise en commun d'informations pertinentes entre les compileurs de statistiques.

Comptabilité du secteur public

Le Conseil PREND NOTE des travaux techniques en cours sur les normes comptables européennes pour le secteur public (EPSAS), et PREND ACTE des progrès accomplis dans ce domaine, tels qu'ils sont énoncés dans le document de travail des services de la Commission.